

# **Conditions générales de vente**

## **Stages Croquis in situ / Carnet de voyage et Urban Sketching à Paris**

### **Atelier de la Salamandre**

#### **Article 1**

L'Atelier de la Salamandre s'engage à fournir une prestation pédagogique d'enseignement selon le programme et la durée figurant dans le descriptif du stage.

L'Atelier de la Salamandre ne peut être tenu pour responsable des retards, imprévus de toutes natures et autres circonstances indépendantes de sa volonté qui réduiraient le temps du stage.

#### **Article 2**

##### **Conditions de règlement**

- L'inscription au stage sera validée à réception du paiement de la totalité du ou des stages.

#### **Article 3**

Si le stage nécessite des prestations de transports, d'hébergement ou de toute autre nature que ce soit, celles-ci devront être souscrites par le client et seront placées sous sa seule responsabilité.

- Si le client souscrit à des prestations annexes avant la confirmation du stage, le client ne saurait exiger de l'Atelier de la Salamandre un quelconque dédommagement en cas d'annulation du stage pour toute raison que ce soit.
- Après confirmation du stage : en cas d'annulation de la prestation de stage suite à un empêchement de quelque nature que ce soit, dûment avéré et concernant l'intervenant ou l'un de ses proches (conjoint, enfant, parent), le client ne pourra invoquer l'annulation de son stage comme cause automatique de résiliation sans frais de ses prestations parallèlement acquises. Si le client préfère renoncer à celles-ci, les prestataires appliqueront alors leurs conditions d'annulation.\*

*\*Sauf assurance spécifique, les frais d'annulation resteront à la charge du client.*

#### **Article 4**

##### **4.1 Conditions et frais d'annulation**

Aucun dédommagement ne sera versé en cas d'annulation de part et d'autre.

- Si annulation par le client à 15 jours ou plus de la date de commencement du stage, celui-ci perdra 50 % du montant total du stage souscrit.
- Si annulation par le client à moins de 15 jours de la date de commencement du stage, celui-ci perdra l'intégralité du montant du stage.
- Si annulation par l'Atelier de la Salamandre, celui-ci remboursera l'intégralité des sommes versées au titre de la prestation pédagogique.

##### **4.2 Conditions et frais d'annulation spécifiques à la situation consécutive à l'état d'urgence sanitaire lié à une pandémie**

Ces conditions complètent ou se substituent aux conditions énoncées au paragraphe 4.1

En cas d'annulation totale ou partielle de stage :

###### **Par le stagiaire :**

Si les mesures de confinement, de quarantaine, les restrictions de déplacement ou de transports imposaient au stagiaire d'annuler le stage avant le commencement de celui-ci, un remboursement des sommes versées sera effectué si la date de report du stage ne convenait pas au stagiaire.

###### **Par l'Atelier de la Salamandre :**

Si les mesures de confinement, de quarantaine, les restrictions de déplacement ou de transports imposent à l'Atelier de la salamandre d'annuler le stage avant le commencement de celui-ci, il ne sera tenu à aucun dédommagement autre que la mise en place d'un remboursement sur les sommes perçues si la date de report ne convenait pas au stagiaire.

**4.3** Si le stage est confirmé et qu'aucune restriction gouvernementale n'empêche le stagiaire de participer au stage, toute annulation du fait du stagiaire, quel qu'en soit le motif y compris une mesure de précaution personnelle ne saurait donner lieu à un avoir ou un remboursement.